

## ANNEXE AUX INSTRUCTIONS DE COURSE TYPE HABITABLES 2017

<b>Nom de la compétition : CIC N°7 et 8</b>	<b>Date : 21 et 22 Octobre 2017</b>
<b>Lieu : Baie de Cavalaire</b>	<b>Autorité organisatrice : Yacht Club de Cavalaire</b>

**1. REGLES**

1.1 Heure légale du coucher du soleil : 18h40

**2. AVIS AUX CONCURRENTS**

Emplacement du tableau officiel d'informations : sur les vitres de l'YCC

**4. SIGNAUX FAITS A TERRE**

4.1 Emplacement du mât de pavillons : Mât YCC devant le club ; l'envoi de pavillon à terre sera annoncé si possible à la VHF

4.2 Délai entre l'amené de l'Aperçu et le signal d'avertissement : 30mn

**5. PROGRAMME DES COURSES**

5.1 Les courses sont prévues selon le programme suivant :

5.2 Heure du dernier signal d'avertissement le dernier jour de la régata : 13h

<i>Date</i>	<i>Heure du 1<sup>er</sup> signal d'avertissement</i>	<i>Classe(s)</i>
21/04/2017	11 heures	HAN, IRC
22/04/2017	11 heures	HAN, IRC

**6. PAVILLONS DE CLASSE**

Définition : pavillon blanc du Yacht Club

**7. LES PARCOURS**

7.1 Signaux de parcours : voir annexes parcours

**8. MARQUES**

8.1 Marques de parcours ou de dégagement : bouées tétraédriques orange

- **Bouée du Cap Lardier, position :** 43° 09,3927'N et 006° 37,0825'E
- **Bouée de la pointe de la Chappe, position :** 43° 08,8176'N et 006° 29,6531'E

8.2 Marques de changement de parcours : aucune

8.3 Marques de départ : bouée tétraédrique orange

8.4 Marques d'arrivée : bouée tétraédrique orange

**9. LE DEPART**

9.1 Alignement de la ligne de départ : bateau comité et son mouillage arborant le pavillon orange et marque de Départ.

9.2 Délai pour prendre le départ après le signal de départ : 4mn

9.3 En cas de départ au portant, les voiles de portant sont interdites avant le passage complet de la ligne de départ

9.4 Le signal d'avertissement sera le pavillon blanc du Yacht Club.

**10. L'ARRIVEE**

Alignement de la ligne d'arrivée : entre le mât sur jetée arborant pavillon orange et marque d'arrivée.

**11. SYSTEME DE PENALITE**

11.1 Pénalités de remplacement pour infraction aux règles autres que celles du chapitre 2 : une infraction aux règles autres que 28 et 31 et aux règles du chapitre 2 pourra, après instruction, être sanctionnée d'une pénalité pouvant aller de 10% du nombre des inscrits à la disqualification.

**12. TEMPS LIMITE**

12.1 Temps limite pour parcours côtier : Les bateaux manquants à finir avant l'heure de fermeture de ligne soit 17h30, seront déclarés DNF.

**13. RECLAMATIONS ET DEMANDES DE REPARATION**

13.2.1 Emplacement du secrétariat du jury : YCC

13.2 Temps limite de réclamation après **l'arrivée du bateau réclamant** : 1h

- 13.3 Emplacement du local du jury : [YCC](#)
14. **CLASSEMENT : Voir** règlement du Challenge Inter Clubs.
15. **REGLES DE SECURITE**
- 15.1 Modalités du contrôle à la sortie et au retour : [sans objet](#)
- 15.2 Canal VHF : 72
16. **CONTROLES DE JAUGE ET D'EQUIPEMENT : sans objet**
17. **PUBLICITE**  
Conditions applicables à la publicité fournie par l'autorité organisatrice : sans objet
18. **BATEAUX OFFICIELS**  
Identification des bateaux officiels : [PAVILLON YACHT CLUB DE CAVALAIRE](#)
- ARBITRES DESIGNES :**  
Nom du président du comité de course : COVENEY JOHN

## ANNEXE « ZONES DE COURSE »



## ANNEXE « DESCRIPTION DES PARCOURS »

### Parcours N°1

Ligne de départ, bouée de dégagement (si nécessaire), bouée de la Pointe de la Chappe à bâbord, bouée du cap Lardier à bâbord, ligne d'arrivée, laisser la marque d'arrivée à tribord.

Longueur 12N environ

### Parcours N°2

Ligne de départ, bouée de dégagement (si nécessaire), bouée du cap Lardier à tribord, bouée de la pointe de la Chappe à Tribord, ligne d'arrivée, laisser la marque d'arrivée à tribord.

Longueur 12N environ

### Parcours N°3

Ligne de départ, bouée de dégagement (si nécessaire), bouée de la Pointe de la Chappe à bâbord, bouée du cap Lardier à bâbord, bouée de la Pointe de la Chappe à bâbord, bouée du cap Lardier à bâbord, ligne d'arrivée, laisser la marque d'arrivée à tribord.

Longueur 23N environ

#### Parcours N°4

Ligne de départ, bouée de dégagement (si nécessaire), bouée du cap Lardier à tribord, bouée de la pointe de la Chappe à Tribord, bouée du cap Lardier à tribord, bouée de la pointe de la Chappe à Tribord, ligne d'arrivée, laisser la marque d'arrivée à tribord.

Longueur 23N environ

#### Parcours N°5

Ligne de départ, bouée de dégagement si nécessaire, tourelle de la Fourmigue (au large du Lavandou) à bâbord, ligne d'arrivée, en laissant la marque d'arrivée à tribord.

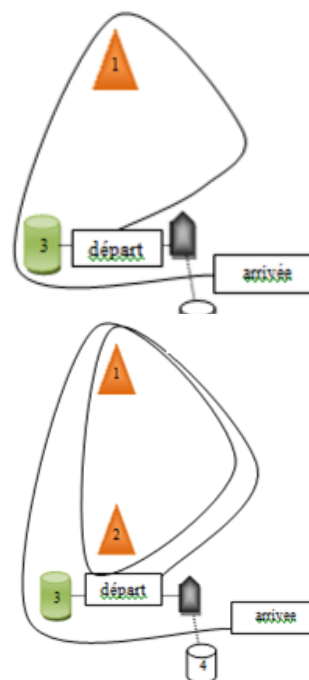
Longueur 14N environ

#### Parcours N°6

Type banane : ligne de départ, marque 1 bouée tétraédrique orange à laisser à bâbord, marque 4 bouée viseur verte à laisser à bâbord, ligne d'arrivée entre le bateau comité marque 4 blanche

#### Parcours N°7

Type banane : ligne de départ entre bateau comité et marque 3 marque 1 bouée tétraédrique orange à laisser à bâbord, marque 2 bouée tétraédrique orange à laisser à bâbord, marque 1 bouée tétraédrique orange à laisser à bâbord, marque 3 bouée viseur verte à laisser à bâbord, ligne d'arrivée entre le bateau comité marque 4 blanche



## ANNEXE « POINTAGE OFFICIEL A UNE MARQUE »

Le comité de course peut interrompre une course selon l'une des causes prévues par la règle 32.1 et la valider en prenant pour ordre d'arrivée le dernier pointage officiel à une des marques précisées en annexe Parcours (Ceci modifie la règle 32).

Si un bateau du comité de course arborant le 2ème substitut et le « Pavillon de Série » des séries concernées (ceci modifie Signaux de Course) se tient près d'une des marques précisées ci-dessous, l'ensemble marque et bateau comité constitue une porte où un pointage officiel des concurrents est effectué.

Les concurrents devront passer cette porte et continuer leur course.

Si par la suite, le comité de course décide d'interrompre la course, il arborera les pavillons « S sur H » accompagnés de deux signaux sonores et, si nécessaire, le « Pavillon de Série » des séries concernées (ceci modifie Signaux de course) signifiant « La course est interrompue et le dernier pointage officiel sera pris en compte comme ordre d'arrivée. Le comité de course confirmera, si possible, ces indications par V.H.F. »

Tout événement susceptible de donner lieu à réclamation survenant après le dernier pointage officiel ne pourra être pris en compte, et aucun bateau ne pourra être pénalisé, sauf en conséquence d'une action selon une règle fondamentale ou selon la règle 69. »

Liste des marques où un pointage officiel peut être effectué : à chaque marque à contourner.